

**Caisse Centrale de la MSA**

Direction de la Santé

Sous - Direction Santé-Sécurité au Travail, Prévention Santé et Fonctions Transverses

Observatoire des Risques Professionnels et du Machinisme Agricole

# **Approche statistique des risques professionnels des non salariés agricoles**

\*\*\*\*\*

## **Synthèse nationale**



Cette étude nationale porte sur les risques professionnels des exploitants et des entrepreneurs non-salariés agricoles. Elle a été réalisée dans le cadre de leur nouvelle assurance vis-à-vis des accidents du travail, mise en place le 1<sup>er</sup> avril 2002.

Les données proviennent des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles reçues en 2003 par les caisses de MSA, que les victimes soient assurés à la MSA ou auprès du groupement des assureurs agricoles.

**Les risques professionnels se manifestent essentiellement par des accidents du travail proprement dits et des maladies professionnelles.**

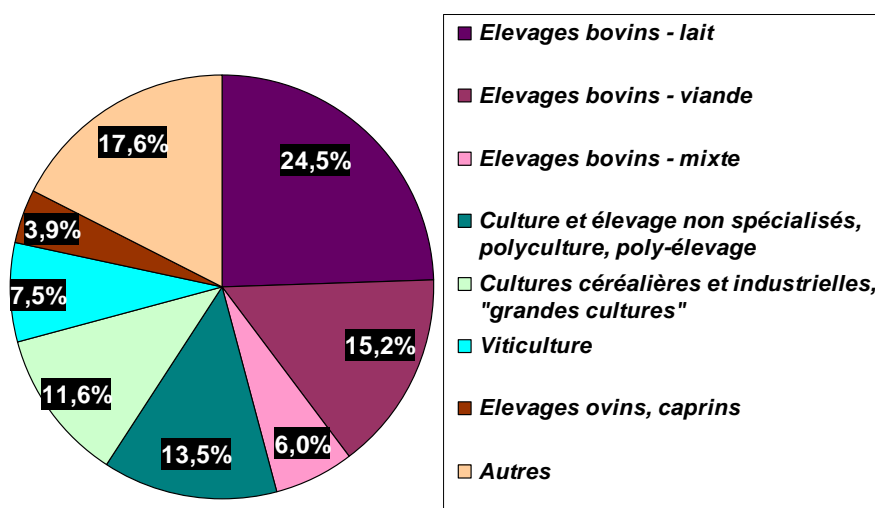
## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'étude porte sur **40 069 déclarations d'accidents avec ou sans arrêt de travail.**

Dans leur quasi-totalité, les victimes sont des **chefs d'exploitation** (92,5%), et essentiellement des **hommes** (81,7%). Leur âge moyen est de 45 ans.

**Les accidents de travail avec arrêt se sont produits principalement dans les élevages de bovins** (45,7%, soit 24,5% en élevages laitiers, 15,2% en élevages pour la viande, et 6% en élevages mixtes).

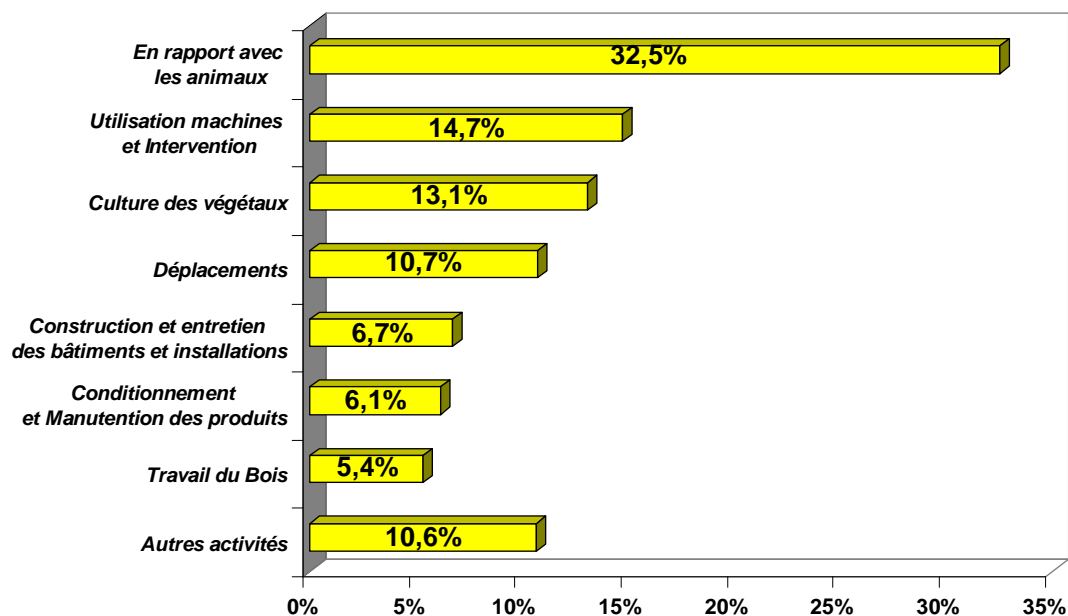
Ensuite, viennent les secteurs « cultures et élevages non spécialisés » (13,5%) et « cultures céréalières et industrielles » (11,6%).



**L'indice de fréquence moyen, toutes activités confondues, est de 61 accidents avec ou sans arrêt pour 1 000 assurés.**

Les principaux secteurs d'activité présentant **les indices de fréquence les plus élevés** sont les « exploitations de bois » (168,8), les scieries fixes (94,3), les « entreprises d'entraînement et de dressage, les haras et les clubs hippiques » (81,7), les « élevages de bovins laitiers » (80,3), les « élevages de bovins-mixtes » (79,4).

Au moment de l'accident, les victimes menaient principalement (32,5%) des **activités en rapport avec les animaux** (manipulation et contention, soins, traite,...). Les autres activités majeures sont pour 14,7% **l'utilisation des machines et les interventions sur leurs organes** et **les travaux de culture** (mise en place, entretien et récolte des végétaux) pour 13,1%.



**Les lieux d'accident** sont principalement **les lieux de production animale** (25,2%, essentiellement les étables, les stabulations), **les fermes et bâtiments d'exploitation** (25%) et **les lieux de production végétale** (20,9%, surtout les champs, les parcelles et les herbages).

En ce qui concerne **les mouvements accidentels** enregistrés à l'occasion des accidents du travail, **les chutes** (27,6%, soit 12,9% avec dénivellation, 10% de plain-pied, et 4,7% sans précision) arrivent en première position.

Puis suivent **les mouvements d'animal** (17,3%, avec 9,7% de coups donnés par l'animal), **les chocs avec un objet** (14,9%, principalement après perte de contrôle de l'objet), et **les mouvements avec effort** (13,5%).

**Les éléments matériels** à l'origine de la lésion accidentelle sont surtout **des animaux** (20,1%, avec majoritairement des bovins) et **des équipements de travail** (tracteurs, machines et outils motorisés) (20%, avec 4,7% pour les seuls tracteurs).

Pour ce qui est de l'état physique des victimes après l'accident, on relève que **les mains sont les plus touchées** (21,9%, avec 13% aux doigts). Les autres principaux sièges de lésion sont **les jambes** (16,2%, avec 8,8% au genou) et **les pieds** (14,3%).

D'un point de vue plus synthétique, **les scénarii les plus courants** sont des douleurs d'effort -lumbago dans le bas du dos, des plaies aux doigts, puis des entorses - foulures au niveau des chevilles et des genoux.

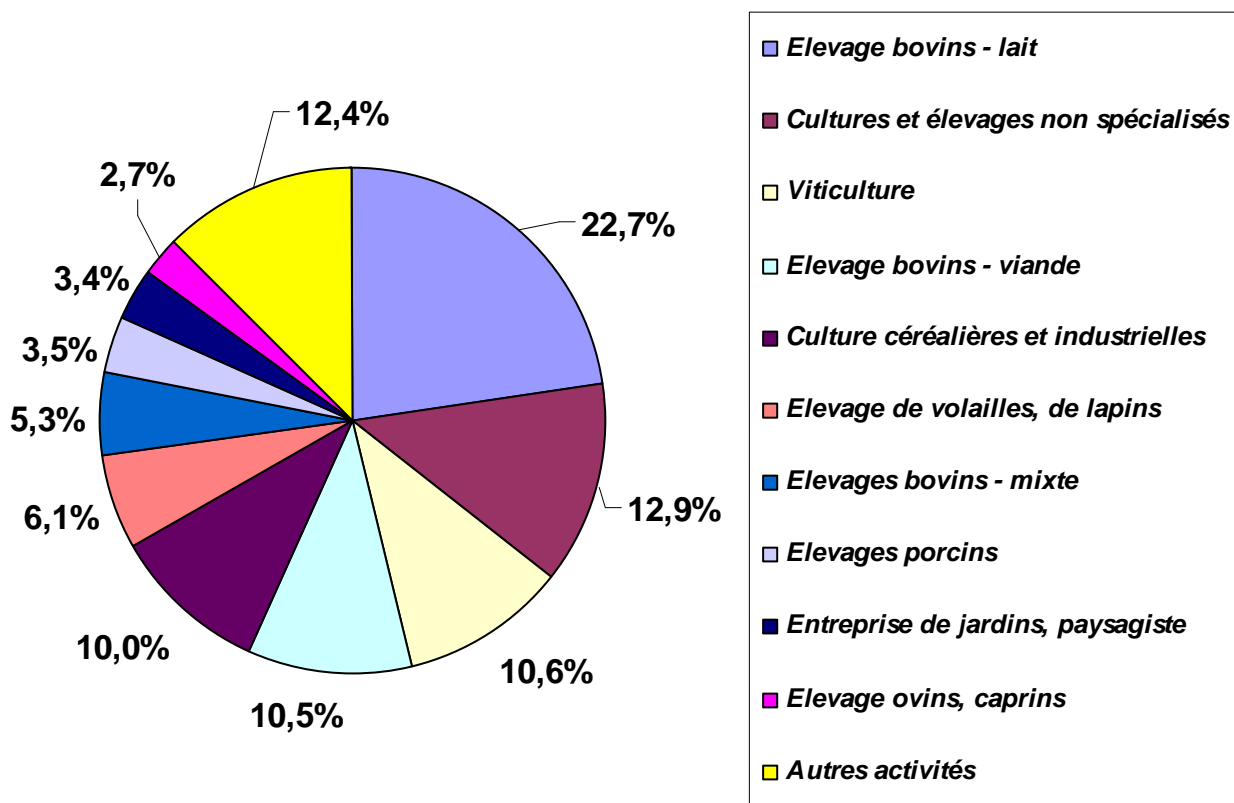
Par ailleurs, en 2003, **96 exploitants ou entrepreneurs sont décédés** sur le lieu ou à l'occasion de leur travail. Ces accidents ont touché principalement des éleveurs de bovins.

Un peu plus d'1/3 des décès (soit 32) sont liés à l'utilisation d'un matériel agricole.

## LES MALADIES PROFESSIONNELLES

L'étude porte sur 1 237 déclarations de maladies professionnelles reçues en 2003 et médicalement reconnues.

Ces maladies professionnelles sont surtout **survenues dans les élevages de bovins** (38,5% : 22,7% en élevages laitiers, 10,5% en élevages pour la viande et 5,3% en élevages mixtes).



Ensuite viennent les « cultures et élevages non spécialisés » (12,9%), la « viticulture » (10,6%), les « cultures céréalières et industrielles » (10%), et les « élevages de volailles ou de lapins » (6,1%).

Les victimes sont principalement des **chefs d'exploitations** (87,4%) et ce sont presque **également des hommes (57,6%) ou des femmes (42,4%)**.

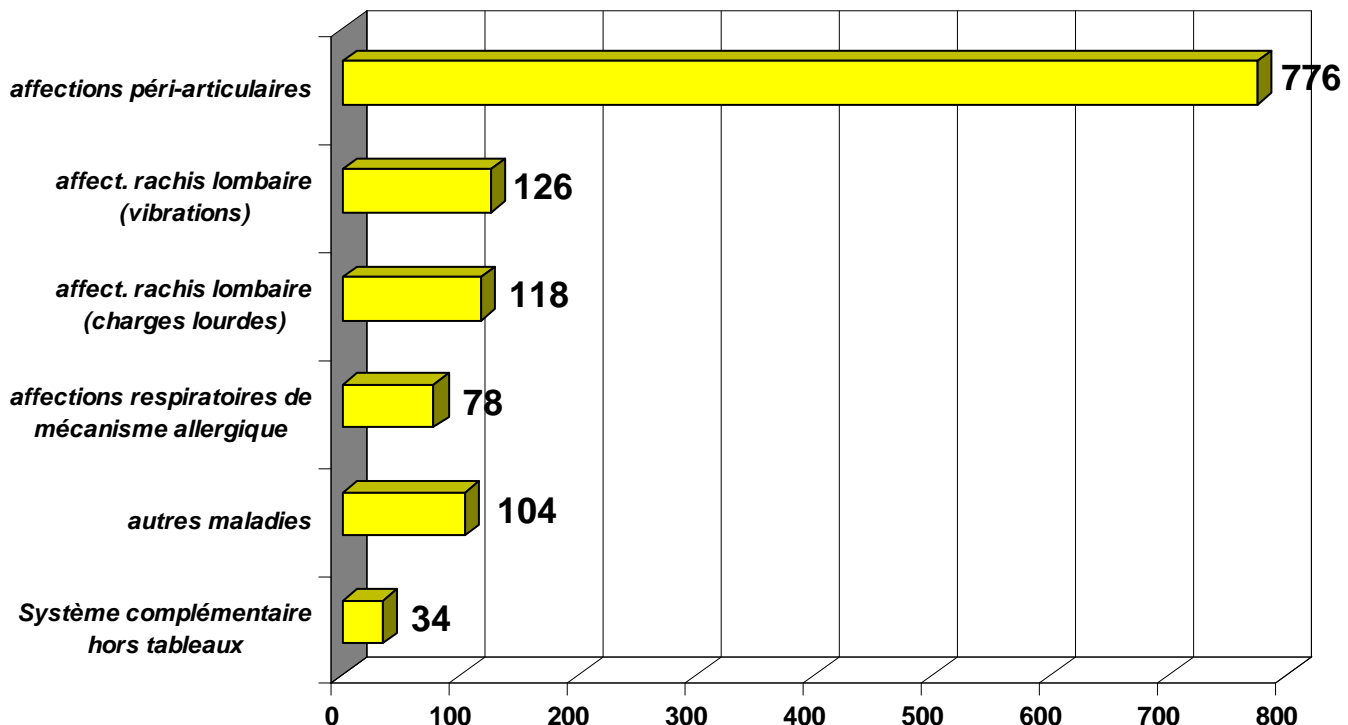
**Les affections péri articulaires** (tableau 39) sont les plus représentées avec 62,7% des 1 237 maladies reconnues.

Ces affections sont plus fréquentes chez les victimes féminines (53%) que masculines.

Les femmes en indiquent l'origine principale dans les travaux avec les animaux et notamment la traite, les soins aux animaux et le gavage.

Les affections péri articulaires sont plus particulièrement dénombrées dans les élevages de bovins (36,7%), la « viticulture » (13,1%), les « cultures et élevages non spécialisés » (12,2%), les « cultures céréalières et industrielles » (8,1%), et les « élevages de volailles ou de lapins » (8%).

Le principal syndrome est celui du canal carpien (51,5%), suivi des affections de l'épaule (19,3%) et du coude (12,7%).



Viennent ensuite **les affections chroniques du rachis lombaire** avec 244 cas (118 du fait de la manipulation de charges lourdes, 126 liés aux vibrations du corps entier), dont *le syndrome est généralement une sciatique par hernie discale*.

**Les affections respiratoires de mécanisme allergique** sont dues principalement à l'absorption de poussières végétales et animales.

## **CONCLUSION**

***Les risques professionnels des exploitants touchent principalement les élevages de bovins », et en particulier les activités en rapport avec les animaux, la culture des végétaux et l'utilisation des machines.***

***La fréquence des accidents semble également préoccupante pour les assurés des travaux forestiers.***

***Les accidents du travail sont dans près d'un cas sur 3 des chutes de personnes.***

***Ils concernent principalement les mains et les membres inférieurs, et beaucoup de douleurs d'effort sont enregistrées au niveau du bas du dos.***

***Les maladies professionnelles concernent autant les hommes que les femmes, et sont principalement des affections péri articulaires.***

***Les accidents de trajet sont peu nombreux mais représentent 18% des accidents mortels.***